



Un véritable progrès pour les femmes enceintes

Le DPNI permet aux patientes d'éviter la réalisation d'un geste invasif comme l'amniocentèse qui peut provoquer la perte du fœtus dans 0,5 à 1% des cas.

IMPORTANT

Le test DPNI ne remplace pas un suivi échographique régulier de la grossesse, quel que soit son résultat.

Pour toute question concernant votre grossesse, n'hésitez pas à consulter votre médecin ou à questionner votre biologiste.

Cachet du laboratoire



Pour en savoir plus sur le DPNI
www.mon-dpni.fr



DPNI Dépistage Pré-Natal Non Invasif de la trisomie fœtale

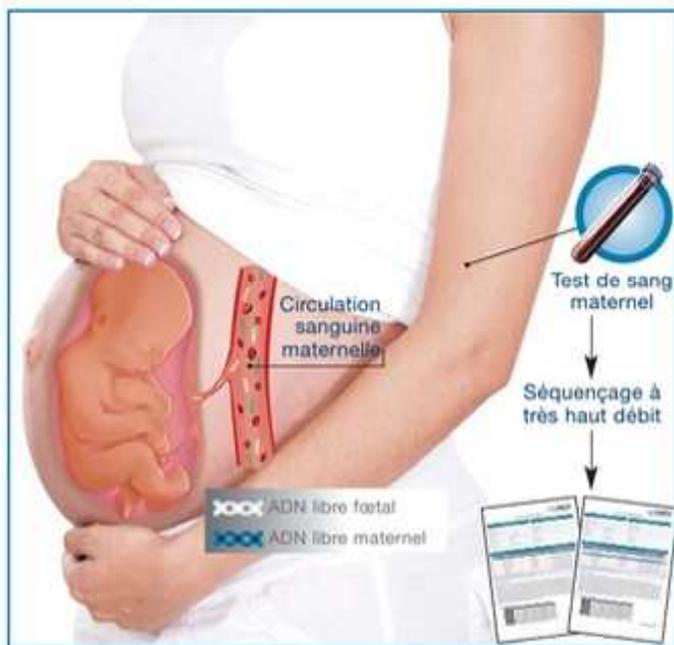


Informations destinées aux patientes

Dépistage Pré-Natal Non Invasif (DPNI) pour une détection précoce, fiable et réalisée à partir d'un simple prélèvement sanguin. Sans risque ni pour la mère ni pour le fœtus.

Le test DPNI et ses avantages

- Indolore** une simple prise de sang maternel
- Sans danger** ni pour la mère ni pour l'enfant à naître
- Rapide** résultats remis en 7 jours en moyenne à réception du prélèvement par le laboratoire ALPIGENE
- Dépistage** trisomies 21, 13 et 18



Le DPNI pour qui ?

- Notre test DPNI est destiné aux femmes dont la grossesse présente un risque élevé de trisomie 21 ($>$ ou $=$ 1/1000). Il est aussi indiqué en cas d'antécédent de trisomie 21.
- Il peut être réalisé à partir de la 12^{ème} semaine d'absence des règles.
- Notre DPNI a été validé dans le cas de procréations assistées (FIV et don d'ovocytes) et de grossesse gémellaire (deux jumeaux).

Comment en bénéficier ?

Vous obtenez les informations, une prescription médicale et signez le consentement auprès du médecin qui vous suit pendant la grossesse.

Vous vous rendez au laboratoire d'analyses médicales pour une prise de sang.

Votre biologiste envoie pour vous le prélèvement sanguin au laboratoire de génétique ALPIGENE.

Les résultats vous sont remis et expliqués par votre médecin prescripteur.

Les résultats du DPNI

- Un résultat négatif** ne remplace pas la surveillance échographique de la grossesse qui permet par ailleurs la détection de signes d'appel d'autres anomalies ou pathologies.
- + Un résultat positif** ne doit pas être considéré comme fournissant un diagnostic définitif. Le médecin fera alors procéder à des examens complémentaires pour confirmer le diagnostic.

